

Direction Générale de la Solidarité / Direction Générale de la Solidarité

Direction Générale de la Solidarité

REF : DIRSOC2011005

Signataire : Véronique LESVIGNES

OBJET : Convention relative au financement de l'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) par le fond de Solidarité Logement entre la commune d'Aubervilliers et le Conseil Général.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la loi du 31 mai 1990 modifiée, qui prévoit que le fonds de solidarité logement prend en charge des mesures d'accompagnement social individuelles ou collectives lorsqu'elles sont nécessaires à l'installation ou au maintien dans le logement des personnes bénéficiant du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées,

Considérant l'expérience de la commune qui est agréée par le Département de Seine – Saint-Denis pour réaliser des mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement dans le cadre de « l'accès » et du « maintien » dans le logement ou « pour faciliter l'accès »,

Considérant le bilan annuel de 2010 montrant que 524 mois/mesures ont été réalisées pour 90 ménages (soit 119% des objectifs),

Considérant que le Conseil Général verse chaque année, après validation du bilan annuel d'activité, tant quantitatif que qualitatif la somme de 142 116 €,

Considérant qu'il convient d'entériner ce dispositif pour l'exercice 2011,

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE le projet de convention relative au financement de l'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL), par le Fonds de Solidarité Logement (FSL), à intervenir avec le Département de Seine Saint Denis, pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, tel que ce projet figure en annexe de la présente délibération.

AUTORISE le Maire à le signer au nom de la Commune.

Le Maire

Jacques SALVATOR

Reçu en Préfecture le : 21/10/2011

Publié le : 26/10/2011

Certifié exécutoire le : 26/10/2011

Pour le Maire
L'Adjoint délégué